



Regroupement familial sur place

Par Nada

Bonjour,

Je vous présente notre situation : Je suis une marocaine j'ai obtenu un visa touristique et nous avons célébré notre mariage en france. Mon conjoint est marocain aussi, il a une carte de résidence de 10 ans, maintenant je voulais savoir s'il est possible de faire une demande de regroupement familial sur place car mon mari ne veut pas que je rentre au maroc. Avons-nous des chances que la demande soit acceptée ? Sinon, si je rentre au maroc combien de temps prendra cette procédure ?

Je vous remercie d'avance de votre aide.